



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prevention

Question orale n° 77

Texte de la question

M. Patrick Braouezec rappelle a M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, que suite a une importante prise de drogue dans un quartier de Saint-Denis, au mois de fevrier dernier, le conseil municipal avait accepte, a l'unanimité, la proposition faite par le maire de se constituer partie civile dans cette affaire. A ce jour, la recevabilite de la procedure n'a toujours pas ete notifiée. Il serait pourtant opportun, compte tenu de l'actualite, et dans le souci d'associer les populations d'une maniere responsable a la lutte contre la drogue, qu'il soit donne une suite favorable a cette requete. En consequence, il lui demande quelles mesures seront prises pour que les constitutions de partie civile effectuees sur cette importante question par les maires puissent aboutir.

Données clés

Auteur : [M. Braouezec Patrick](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 77

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 1993, page 663

Réponse publiée le : 28 mai 1993, page 755

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1993